

Notices thématiques

Les termes d'Évêché de Bâle ou de principauté épiscopale sont synonymes et désignent l'État temporel des princes-évêques.

Actes de réunion (1815): accords entre les représentants de l'ancien Évêché d'une part et les Cantons respectivement de Bâle et de Berne d'autre part pour régler les modalités de l'intégration des nouveaux territoires dans les deux cantons, en conformité avec la Déclaration du Congrès de Vienne du 20 mars 1815.

Alliés: voir Puissances.

Bailliages: à la Révolution, les bailliages de l'Évêché sous l'Ancien Régime sont remplacés par les structures françaises (districts puis cantons de communes et arrondissements). En 1814, les arrondissements de Delémont et de Porrentruy, ainsi que les cantons, sont conservés, moyennant certaines adaptations (voir la carte, p. 151). Sous le Consulat, la prévôté de Moutier perd les communes catholiques Sous-les-Roches mais elle les récupère dès 1814-1815; elle s'agrandit alors aussi de la Courtine de Bellelay. Lors de l'incorporation à Berne, les territoires sont divisés en cinq bailliages (Porrentruy, Delémont, Franches-Montagnes, Moutier, Courtelary), mais Bienne est réunie à celui de Nidau (jusqu'en 1832) et La Neuveville à celui de Cerlier (jusqu'en 1846).

Birseck (district) : neuf communes proches de Bâle forment la seule partie de l'ancien Évêché (avec Lignières, NE) à n'avoir pas été réunie au Canton de Berne en 1815, mais à celui de Bâle. Ses habitants, catholiques, joueront un rôle important dans la partition de 1830-1833 qui donnera naissance au Canton de Bâle-Campagne.

Cantons anciens et nouveaux : la Suisse d'avant la Révolution comptait treize cantons, des pays sujets, et des alliés (comme Bienne). La République helvétique (1798) abroge ce système, créant dix-neuf cantons égaux ; l'Argovie bernoise et le Pays de Vaud, anciens sujets de Berne, accèdent ainsi à l'indépendance. La Médiation (1803) maintient ces nouveaux cantons. Mais à la chute de Napoléon, l'antagonisme est fort entre cantons « réactionnaires » (comme Berne, Soleure ou Fribourg) et « progressistes » (les anciens sujets). Sous la pression des Puissances, la Diète fédérale admet en 1814 le maintien des dix-neuf cantons et l'entrée de trois États supplémentaires : Valais, Neuchâtel et Genève (voir la carte, p. 246).

Combourgeoisies : voir Parties impériale et helvétique de l'Évêché de Bâle.

Comité pour les affaires de la Suisse au Congrès de Vienne : composé de sept membres représentant les Puissances, il est présidé par l'Autrichien von Wessenberg, ancien chanoine de Bâle et bras droit de Metternich. Le Comité rapporte aux Puissances (voir Déclaration du 20 mars 1815), qui décident.

Déclaration du 20 mars 1815 sur les affaires de la Suisse : texte rédigé lors du Congrès de Vienne par les Puissances signataires du Traité de Paris, et repris dans l'Acte final du Congrès, du 9 juin 1815. Il règle les questions concernant la Suisse, y compris la cession de l'Évêché de Bâle aux Cantons de Berne et de Bâle (art. 3 et 4).

Diète fédérale (Ancien Régime – 1848) : conférence fédérale réunissant les délégués des cantons suisses. Elle disparaît sous l'Helvétique (1798), mais est recrée par la Médiation en 1803 (son président est le *Landamman* de la Suisse). La « Longue Diète »

(6 avril 1814 – 31 août 1815), réunissant à Zurich les délégués des dix-neuf cantons de la Médiation, élabore le Pacte fédéral du 9 septembre 1814 en dépit de vives dissensions internes.

Diète de Ratisbonne (1803): confirmation du Traité de Lunéville (1801) et sanction de la disparition des petits États ecclésiastiques (dont l'Évêché de Bâle) et de la majorité des villes impériales (*Reichsstädte*), au profit de pays plus importants comme le futur Grand-Duché de Bade, la Bavière ou le Wurtemberg.

Diocèse de Bâle: circonscription ecclésiastique, distincte de l'Évêché ou principauté épiscopale. Jusqu'à la Révolution, le diocèse comprend aussi la haute Alsace, qu'il perd en 1791 avec la création du diocèse du Haut-Rhin par la Convention. Dès 1793, le département du Mont-Terrible passe à son tour au diocèse du Haut-Rhin, fondu dans celui de Strasbourg en 1801. L'évêque de Bâle ne dirige plus que quelques paroisses soleuroises et argoviennes; en 1814, le pape lui remet les paroisses catholiques de son ancienne principauté, puis l'ensemble du Canton de Soleure. L'actuel diocèse de Bâle, exclusivement sur territoire suisse, n'est créé que par le concordat du 26 mars 1828.

Gouvernement général de la principauté de Porrentruy (1814-1815): régime transitoire mis en place par les Alliés au début de 1814, après la chute de Napoléon, pour administrer le territoire de l'Évêché de Bâle, relevant jusqu'alors du département du Haut-Rhin. La principauté est administrée par le baron Conrad d'Andlau, puis dès août 1815, par le commissaire Escher, au nom de la Suisse, avant d'être remise aux Cantons de Berne et de Bâle en décembre 1815. L'expression «Principauté de Porrentruy» était utilisée concurremment avec «Évêché de Bâle» pour désigner la principauté (le nom «Jura» ne devient usuel que sous le régime bernois).

Helvétique, République (1798-1803): profitant des mouvements révolutionnaires en Suisse, la France occupe le pays et impose la République helvétique, qui met un terme à la Confédération des 13 Cantons. Le pays est doté d'un gouvernement central (le Directoire), la carte des cantons est totalement revue (fin des pays sujets) et le

peuple reçoit des libertés individuelles neuves (citoyenneté accordée aux habitants et plus seulement aux bourgeois). Mais le régime est instable (quatre coups d'État) et disparaît au profit de la Médiation. L'ancien Évêché de Bâle ne relève pas de l'Helvétique car il n'est pas encore suisse.

Médiation (1803-1813): le régime de l'Helvétique disparaît avec «l'Acte de médiation», par lequel Napoléon donne une constitution à la Suisse et aux dix-neuf cantons (voir la carte, p. 246). C'est un retour à la Confédération des cantons (Diète), avec une nette régression des idées et des institutions démocratiques, mais un regain de stabilité. La Suisse reste un satellite de la France jusqu'à l'effondrement de l'Empire, en 1813.

Mont-Terrible (1793-1800): département français résultant de l'annexion de la République rauracienne (partie nord de l'ancien Évêché) à la France. Le plus petit et le moins peuplé des départements, il s'agrandit en 1797 du pays de Montbéliard (mars), puis de la partie sud de l'ancien Évêché (décembre) quand la France envahit la Suisse. En 1800, il est réuni au département du Haut-Rhin.

Parties impériale (nord) et helvétique (sud) de l'Évêché de Bâle: sous l'Ancien Régime, la partie nord (ou «germanique») relève du Saint Empire, alors que la partie sud, liée aux Confédérés par des combourgeoisies et par ses liens avec Bienne (qui a un siège à la Diète) est incluse dans la défense helvétique, ce qui la protège lors des conflits (guerre de Trente Ans par exemple), puis à la Révolution en 1792. En 1814, alors que tout le territoire au sud de Pierre-Pertuis (Bienne, Erguël, Montagne de Diesse, La Neuveville) est reconnu comme suisse dès janvier, la prévôté de Moutier doit attendre le mois de mai. En vertu de ce statut, le sud refusera de reconnaître l'autorité du gouvernement d'Andlau.

Puissances (ou Hautes Puissances): les quatre principaux États alliés vainqueurs de Napoléon (Angleterre, Autriche, Prusse et Russie), auxquels s'ajoute la France de Louis XVIII, qui parvient à réintégrer le jeu diplomatique; les cinq Puissances déterminent les décisions du Congrès de Vienne.

République rauracienne (décembre 1792 – mars 1793) : éphémère République proclamée dans la partie nord de l'Évêché de Bâle occupée par la France révolutionnaire, après la fuite du prince-évêque. Première république sœur de la France. Sous la pression française, elle vote son annexion à la France sous la forme du département du Mont-Terrible.

Restauration (1814-1830) : période mettant un terme à l'époque révolutionnaire et à l'hégémonie napoléonienne, et précédant les Révolutions de 1830. En Suisse, dès décembre 1813, la défaite de Napoléon entraîne la chute de la Médiation et la restauration de systèmes politiques proches de l'Ancien Régime dans de nombreux cantons, dont Berne. Époque marquée par une forte industrialisation, la hausse démographique et la frustration des bourgeois et industriels privés du pouvoir au profit des oligarchies.

Saint Empire romain germanique (ou I^{er} Reich, 962-1806) : terme utilisé dès le xv^e siècle pour désigner l'Empire germanique, dont l'Évêché de Bâle est membre depuis le xi^e siècle. Suite à la bataille d'Austerlitz, le Saint Empire disparaît avec l'abdication en 1806 de l'empereur François II (qui reste empereur d'Autriche sous le nom de François I^{er}).

Traité de Paris, I^{er} (30 mai 1814) : accord entre les Alliés et la France vaincue. Celle-ci est ramenée à ses frontières de fin 1791, avec divers aménagements (la France garde Mulhouse et le Montbéliard, mais le sort de l'Évêché reste incertain).